



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 01 DECEMBRE 2023

L'an 2023, le 1^{er} décembre 19 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 25 novembre 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames, BIETH DREAN Michelle, SEMENCE-LOUIS Cindy
Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, SANTINI Eddy, GRAILLOT Guy.

Absentes excusées : Mme BURLIN Véronique,

Mme ROUCHWARGER Michèle qui donne pouvoir à M. COURZADET

Absent excusé : M. MAZUR Jean

Absente : BRELOT Emilie

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 octobre 2023.

ORDRE DU JOUR

I. DELIBERATION RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la convention tripartite entre l'OGEC Notre Dame à Nevers, la société Ansamble et les communes de la CDC est remise en cause : la qualité moindre des repas et l'augmentation conséquente des tarifs. Suite aux différents échanges entre les trois parties, les communes, qui ont mutualisé ce marché de la restauration scolaire, ont d'un commun accord décidé de résilier la convention tripartite et de signer une convention avec une société de restauration collective à liaison froide.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des présents :

- Autorise le maire à résilier la convention tripartite actuelle,
- Autorise le maire à conclure la nouvelle convention,
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ces conventions.

II. DELIBERATION NOUVEAUX TARIFS LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le maire donne la parole au 1^{er} adjoint qui fait part du bilan de ses observations et de la nécessité de revoir le barème actuel. Il propose les tarifs suivants :

	Du 1er octobre au 3 avril	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre
semaine	250 euros	200 euros
Week end	75 euros	95 euros

Le maire procède au vote, à l'unanimité des présents les conseillers(ères) approuvent ce nouveau tarif.

III. DELIBERATION SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal accordent :

- 40€ à la Fédération des Aveugles Val de Loire, La Croix Rouge, AMF Téléthon,
- 50€ à la NAFSEP (sclérose en plaques), au Secours Populaire,
- 60€ à Facilavie, ADMR,
- 80€ à l'Accès aux Droits,
- 100€ à la société de chasse de la Chapelle-Hugon,
- 500€ à Loisirs et Culture à la Chapelle-Hugon.

Monsieur le maire fait part des remerciements de la société de chasse de La Chapelle-Hugon et de l'hôpital Faune Sauvage pour l'attribution de subvention au titre de l'année 2023.

IV. SPANC (Assainissement non collectif)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel sur les prix et la qualité du SPANC 2022 remis par la Communauté de communes. Les conseillers(ères) ont pu en prendre connaissance.

V. PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire fait part de l'avis favorable de notre communauté de communes concernant le projet de construction d'une centrale agrivoltaïque dans le cadre du volet environnemental du PLUI, confirmant ainsi notre avis favorable quant à l'installation de ce projet sur notre territoire communal. Lieux dit Les Margueries, Les Plées.

VI. RELAIS TELEPHONIQUE

Monsieur le Maire informe les conseillers(ères) présents qu'il a envoyé un courrier à la société Syscom comme quoi la commune sera vigilante quant aux engagements pris lors de la rencontre du 24 octobre concernant l'emplacement de l'installation du relais téléphonique sur la parcelle B11 et qu'uniquement en ce cas sera formulé un avis favorable à la nouvelle DP (déclaration préalable).

VII. POMPIERS HUMANITAIRES

Dans l'immédiat le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer sur le sujet et reporte sa décision en fonction de l'évolution des événements.

VIII. EAU POTABLE

Monsieur le premier adjoint présente le rapport de la qualité de l'eau d'alimentation du SIAEP de la Vallée de Germigny. Le bilan indique que l'eau de nos robinets est propre à la consommation.

VIII. INFOS DIVERSES

◆ Spectacle de NOEL de l'école

Il aura lieu le jeudi 21 décembre à 17h30 à la salle des fêtes.

◆ Radio, LE MEDIA VAN a ouvert une salle radio à Jouet sur l'Aubois 14 rue de l'Eglise. Accompagnement à la réalisation d'émissions. Accueil les mardis de 10h à 12h et de 13h30 à 17h. Découvrir les émissions sur le mediavan.fr

◆ Sècheresse 2023 : communiqué de la préfecture

En raison des différents éléments climatiques et notamment de la sécheresse survenue récemment, le Préfet rappelle la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La mairie pour formuler cette demande doit recueillir les dégradations relatives à ces événements et les transmettre à la préfecture chargée de la centralisation et de la transmission au ministère de l'intérieur. La commission interministérielle se réunira au cours du 1^{er} semestre 2024 afin de statuer sur l'intériorité anormale du phénomène.

Secrétaire de séance

Alain COURZADET



Le Maire

Jean-Yves GIOT



